

Note au lecteur

Réglementation des bourses, des chambres de compensations, des OAR et d'autres entités réglementées - Consultation

(Section 7.3.1)

Veillez noter que les documents explicatifs (*Circulaire 051-22, 052-22 et 053-22*) concernant les modifications des règles de la Bourse de Montréal Inc. ont été omis à la section 7.3.1 du bulletin du 12 mai 2022 (vol. 19, n°18). Les documents sont publiés à la section 7.3.1 du bulletin du 19 mai 2022 (vol. 19, n°19).